

# Röstigraben: encore un complément <sup>1)</sup>

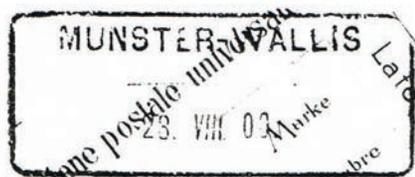
de Pierre Guinand

Il est un peu surprenant, ce cachet bilingue MÜNSTER (VALAIS) en pleine zone alémanique du canton! Il a pourtant duré un certain temps puisqu'il a été livré par Güller en 1877 et que son successeur, intégralement en allemand, lui, n'est apparu qu'en 1900. Nous l'avons trouvé sur un timbre oblitéré le 16 mai 1899, preuve qu'il a servi sous sa forme bilingue pendant plus de vingt ans. A noter que l'empreinte dans le livre d'archivage de Güller porte la date du 21 IX 91, mais ce cachet a bien été confectionné en 1877.

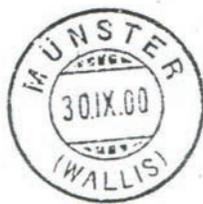
Selon l'usage, le bureau a renvoyé le cachet qui devait être remplacé afin que Güller dispose d'un modèle fiable en ce qui concerne l'orthographe. Durant la période de confection du deuxième cachet, le courrier était alors traité au moyen d'un cachet de remplacement, que nous connaissons du 28.VIII. au 1.X.1900.



Le cachet bilingue n° 3022, de 1877.



Le cachet de remplacement de 1900.



Le n° 13171 de 1900.

Plus tard, en 1936, ce deuxième cachet a vu ses hachures remplacées par la croix (en baut) et le numéro de l'arrondissement postal (en bas). Pendant cette modification, le bureau a utilisé un deuxième cachet de remplacement, que nous avons vu du 29.VI. au 2.VII.1936. Il ne faut pas s'étonner si l'empreinte du cachet modifié indique une date antérieure à celle du cachet de remplacement, car il s'agit de l'empreinte des livres d'archivage de Güller. La livraison du cachet, qui normalement devait suivre la voie hiérarchique descendante (Direction Générale → Direction d'Arrondissement → Bureau de Poste) nécessitait quelques jours. On ne doit donc pas considérer la date d'une empreinte d'archivage, même lorsqu'elle est exacte, comme cel-

le du premier jours d'emploi du cachet. On ne connaît pas la durée de la période de transmission des nouveaux cachets ou des cachets modifiés, mais on l'estime à quelques jours, voire à une ou deux semaines.



Le cachet de remplacement de 1936.



Le n° 13171 modifié.

Relevons au passage qu'un autre cachet de remplacement a été employé par ce même bureau, une année après la livraison du deuxième cachet circulaire. Nous l'avons vu en deux variantes, la première du 15.IX. au 21.IX.1937 et la deuxième du 28.IX. au 21.X. de la même année. Nous ignorons la raison de cet emploi en 1937...



Les cachets de remplacement de 1937. Dans le second, le texte est situé plus à gauche.

Plus tard, lors de la confection d'un nouveau cachet d'un modèle un peu différent (le n° 30308), un autre cachet de remplacement fut mis en service du 5.XI.1956 au 8.I.1957.



Le n° 30308.



Le cachet de remplacement de 1956-57.

Enfin, en 1970 apparaît le cachet-réclame de grand format avec numéro postal d'acheminement «3985 MÜNSTER (VS) Sommerferien – Wintersport» et son indication VS en français. Mais il s'agit là de l'abréviation officielle telle qu'on la rencon-

tre dans l'ensemble du canton, y compris dans la zone germanophone, comme par exemple sur les plaques d'automobiles, et il nous semble abusif de vouloir classer ce cachet parmi les bilingues... Les collectionneurs restent évidemment libres de penser autrement, mais alors il faudrait faire de même avec les cachets 3941 UNTERBÄCH (VS), 3981 BIEL (VS), 3981 RECKINGEN (VS), etc.



Faudrait-il classer ce cachet-réclame parmi les bilingues?

Lors du contrôle de 1926, le buraliste de Münster a poussé la conscience professionnelle jusqu'à apposer également sur la fiche une empreinte de son cachet à cire... une empreinte mal venue, ce que l'on peut comprendre après tout, car l'emploi d'encre à tampon n'était pas prévu pour ce type de cachet, mais on peut tout de même en déchiffrer le texte, qui indique, en français, BUREAU DE POSTE MÜNSTER (VALAIS).



Le cachet à cire.

Pour revenir aux cachets de remplacement, quelqu'un pourrait-il nous faire connaître la raison de l'emploi de 1937? ■

<sup>1)</sup> Les premiers compléments ont paru dans le SBZ n° 4/2016.

### NEU: Briefzensur in der Schweiz (1939–1945)

Christian Geissmann, Herausgeber der Zeitschrift «post & geschichte», brachte vor wenigen Wochen eine Sondernummer zum Thema «Die Zensur von Briefpost in der Schweiz während des Zweiten Weltkrieges 1939–1945» heraus, die sich als Handbuch und Katalog versteht. Auf 48 Seiten widmet er sich dem Thema und entfaltet es in fünf Kapiteln. Er beginnt mit dem Rückblick auf das Versendungsverbot von Ansichtskarten mit Ortsbildern, beschreibt dann die Zensur der Post von und an Emigranten sowie die Zensur der Post von internationalen deutschen Fliegern 1940, anschliessend dann die Zensur der Post an und von Internierten 1940–1945. Hier behandelt er speziell auch Prüf- und Prüferstempeln, Verschlussstreifen, Beanstandungszettel und -vermerke u.v.a. mehr. Ein letztes Kapitel gilt der Zensur von Post der Flüchtlingen mit zugewiesenem Aufenthaltsort unter militärischer Kontrolle und den dort vorkommenden Zensurvermerken. Alle Kapitel sind reichlich in Farbe bebildert.



Die 48 Seiten-Broschüre im DIN A5-Format kostet 18 CHF und sie ist erhältlich bei Post und Geschichte GmbH, Postfach 56, CH-5612 Villmergen. [mail@post-und-geschichte.ch](mailto:mail@post-und-geschichte.ch) ■

### Wer kennt weitere Exemplare dieser Flugpost-Vignette als Kehrdruck?



Von einem befreundenden Sammler des Philatelistenvereins Biel, Marcel Hasen haben wir kürzlich diesen 3er-Streifen mit der Luftpost-Vignette Biel mit Kehrdruck erhalten.

Dieser Vignettenbogen wurde von der Firma Schüler in Biel hergestellt und umfasst als Bogen 20 Vignetten und ist im Luftpost-Handbuch unter der Nummer 28.1 verzeichnet.

Es würde uns interessieren, ob es sich hier um ein Unikat handelt oder ob weitere solche Kehrdrucke schon bekannt sind bzw. noch heute existieren.

Gerne nehmen wir ihre Rückantwort und Bilder weiterer solcher Stücke entgegen.

Besten Dank für ihre Mithilfe.

Rückmeldungen bitte an: [jean-pierre.senn@fors.ch](mailto:jean-pierre.senn@fors.ch) oder per Telefon an: 032 374 26 26